

# SEO : comment sécuriser efficacement son optimisation ?



Le SEO est une discipline qui ne s'improvise pas. En effet, des pratiques peuvent parfois engager la responsabilité des entreprises. Aussi, il est recommandé de sélectionner avec attention son prestataire et d'établir un contrat spécifique.

M<sup>e</sup> Céline Avignon et M<sup>e</sup> Anaïs Gimbert, avocates directrices du département publicité et marketing électroniques, au cabinet d'Alain Bensoussan.

**L**a visibilité d'un site internet sur les moteurs de recherche constitue la clé de son développement. C'est sur ce constat qu'est né le SEO (acronyme de Search Engine Optimization et couramment utilisé par les praticiens pour désigner le référencement naturel), aujourd'hui devenu un outil incontournable du marketing internet. Pourtant, le SEO peut être aussi bénéfique pour un site internet que dangereux.

En effet, certaines pratiques ou stratégies peuvent être contraires aux règles des moteurs de recherche et, de ce fait, peuvent engager la responsabilité contractuelle de leurs auteurs, jusqu'à conduire au déréféré du site les pratiquant. En effet, les moteurs de recherche définissent des règles ou critères avec lesquelles il est tentant de jouer pour obtenir un meilleur référencement auprès d'eux. Cependant, ils veillent et mettent en œuvre des contrôles pour s'assurer, par exemple, que les liens insérés dans un contenu du site sont pertinents avec ce dernier et qu'ils ne sont pas juste insérés pour optimiser le référencement.

Pire, ces pratiques de SEO peuvent également engager la responsabilité civile de leurs auteurs ou de leurs bénéficiaires, et même constituer des infractions pénales.

De fait, l'optimisation du référencement ne peut pas justifier n'importe quelle pratique. Dans cette matière comme dans bien d'autres, la fin ne saurait justifier tous les moyens. Le SEO ne peut s'inscrire que dans le respect des règles de concurrence et de diligence professionnelle.

C'est pourquoi l'utilisation du SEO doit s'inscrire dans une démarche respectueuse des droits des tiers et conforme aux exigences de loyauté et de diligences professionnelles.

À titre d'illustration, voici quelques exemples de pratiques ayant donné lieu à condamnation en France :

- l'utilisation de sites satellites redirigeant les internautes vers un site principal, créés uniquement dans la perspective d'un référencement important du site principal sur les moteurs de recherche, sur le fondement de la concurrence déloyale ;
- le détournement de contenu d'autres sites, dans le but d'augmenter le nombre de pages de leur site et d'accroître leur visibilité, peut également être condamné civilement et pénalement sur le fondement du droit d'auteur comme acte constitutif de contrefaçon.

D'une manière générale, le "négative SEO", qui consiste à mener des actions envers un concurrent pour lui faire supporter, par exemple, des pénalités d'un moteur de recherche, risque d'aboutir

à une condamnation sur le fondement notamment de la concurrence déloyale.

L'action en concurrence déloyale est fondée sur l'article 1382 du Code civil, qui permet à son titulaire de faire sanctionner civilement certains manquements à l'exercice loyal du commerce. Les agissements de concurrence déloyale sont caractérisés dès lors qu'une personne physique ou morale, à titre lucratif et de façon injustifiée, s'inspire ou copie une valeur économique d'autrui, individualisée et pro-

et le respect des règles des moteurs de recherche et de la loi applicable dans le cadre du plan d'actions qu'il déterminera et des pratiques de SEO qu'il mettra en œuvre.

De plus, la qualité et les résultats attendus devront être précisément définis.

Enfin, les obligations du prestataire devront être qualifiées d'obligation de résultat, ou de moyen renforcé, afin de faciliter la preuve du manquement éventuellement reproché.

Si ces éléments ne figurent pas dans les conditions générales

**« Sur le fondement du droit d'auteur ou de la concurrence déloyales, des pratiques de SEO ont donné lieu à des condamnations en France. »**

curant un avantage concurrentiel, fruit d'un savoir-faire, d'un travail intellectuel et d'investissements dans le but de rallier sa clientèle.

Ainsi, l'optimisation du référencement d'un site n'est pas sans risque. Pour cette raison, il est conseillé de bien sélectionner son prestataire et de contractualiser avec lui de manière précise le service attendu. À cet égard, des garanties devront être prévues.

Le prestataire de SEO devra par exemple, garantir contractuellement la connaissance

remises par le prestataire sélectionné, ils devront être intégrés. Il est recommandé, dans ce cas, d'établir un contrat spécifique avec le prestataire.

En conclusion, l'optimisation du référencement d'un site requiert des compétences et un savoir-faire compte tenu des risques que certaines pratiques peuvent faire encourir. Aussi, il est conseillé de sélectionner avec attention son prestataire et d'encadrer contractuellement les relations avec ce dernier. ■

celine-avignon

@alain-bensoussan.com